

Arrêté du 6 décembre 2011 fixant le modèle de statuts des centres informatiques des organismes du recouvrement de la sécurité sociale — Annexe

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	12/12/2011
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	BCRS1131889A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024941380

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le directeur a seul autorité sur le personnel du centre. Il préside le comité d'entreprise et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Il procède au recrutement du personnel. [...] Le directeur s'inscrit dans les démarches arrêtées au niveau national, et notamment dans le cadre prévu concernant les ressources dédiées aux études et développements. [...]

TEXTES VISÉS

La ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 216-3 ; Vu l'avis de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale en date du 25 novembre 2011, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE BCRS1131889A du 12 décembre 2011, « Arrêté du 6 décembre 2011 fixant le modèle de statuts des centres informatiques des organismes du recouvrement de la sécurité sociale – Annexe ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024941380> (consulté le 30 août 2026).